



PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATEGIQUE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Version 3.0

Décembre 2022



SOMMAIRE

RAPPEL	3
ÉLEMENTS DE METHODE	3
LE ROLE DU PAS : UNE VISION, UN PROJET POLITIQUE ET UNE FEUILLE DE ROUTE	3
UNE VOLONTE RENOUVELEE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY VOID VAUCOULEURS	4
1. DES ATOUTS A VALORISER, DES OPPORTUNITES A SAISIR	4
2. UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR 470 HABITANTS SUPPLEMENTAIRES D'ICI 2043.....	4
AMBITION 1 : RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE ET LES CENTRALITES DES VILLES ET DES BOURGS.....	5
1.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE GRACE AU MAINTIEN D'UNE ARMATURE DE COMMERCES, DE SERVICES, D'EQUIPEMENTS, FONCTIONNELLE ET RENFORCEE	5
1.2 PRODUIRE 28 NOUVEAUX LOGEMENTS PAR AN D'ICI 2043 POUR REPONDRE AUX DIFFERENTS BESOINS DES POPULATIONS ACTUELLES ET FUTURES.....	7
1.3 PRIORITE AU DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DES BOURGS	7
1.4 CREER DES CENTRES ACTIFS ET ANIMÉS	8
1.5 RENFORCER L'OFFRE EN MOBILITES	9

AXE 2 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR MAINTENIR SON ATTRACTIVITE

10

2.1 LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS : VISER LA CREATION DE 800 EMPLOIS D'ICI 2043.....	10
2.2 DEVELOPPER LES FILIERES HISTORIQUES	11
2.3 VALORISER LES FILIERES RESIDENTIELLES ET COMPLEMENTAIRES AU TERRITOIRE	12

AXE 3 : PLACER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DES OBJECTIFS DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE....

14

3.1 ENCADRER LE DEVELOPPEMENT GRACE A UNE TRAME DE RESEAUX NATURELS FONCTIONNELS, PRESERVANT SUR LE LONG TERME LES ECOSYSTEMES ET LA BIODIVERSITE, DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	14
3.2 PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES SINGULIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY VOID VAUCOULEURS.....	15
3.3. LIMITER L'IMPACT DU DEVELOPPEMENT SUR LE CYCLE DE L'EAU	16
3.4 CONTINUER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE GRACE NOTAMMENT A LA DIVERSIFICATION DU MIX ENERGETIQUE	17
3.5 REDUIRE DRASTIQUEMENT LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET POSITIONNER LE TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE »	18

Rappel

Éléments de méthode

Le présent document constitue la première version du PAS : Projet d'Aménagement Stratégique.

Cette version vise à capitaliser toutes les analyses, les réflexions collectives faites en ateliers et les rencontres communales qui ont été réalisées depuis le début de la mission et à les formaliser en un premier plan d'ensemble de ce qui préfigurera le document de PAS du SCoT.

Ce premier PAS a été présenté aux élus le 7 novembre 2022.

Une fois les retours consolidés, il deviendra un PAS V2 rédigé et illustré. Ce dernier, après validation, sera la version envoyée aux Personnes Publics Associés de la démarche afin qu'ils donnent leurs avis.

Le rôle du PAS : une vision, un projet politique et une feuille de route

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élaboré par la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs, constitue le document qui met en perspective l'avenir de ce territoire et qui ensuite définit sa politique d'aménagement et de développement territorial pour les vingt prochaines années.

La définition du contenu matériel de tout Projet d'Aménagement Stratégique est précisée par le Code de l'Urbanisme, et est renforcée par l'ordonnance de juin 2020 sur le contenu des SCoT ainsi que par la Loi Climat et Résilience de 2021.

Le Code de l'Urbanisme définit clairement le rôle et la responsabilité de cette pièce fondamentale du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'intention du législateur est claire : le Projet d'Aménagement Stratégique est la pièce du SCoT par laquelle les élus expriment leur vision de l'aménagement et du développement du territoire dont ils ont la charge.

Ce projet constitue un cadre de référence pour les politiques menées par les Communautés de communes et les communes sur leur territoire. Il constitue également une référence à porter et à valoriser auprès des partenaires institutionnels de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs.

Ce projet est donc évidemment politique avant d'être technique et doit ensuite être décliné sur le plan réglementaire grâce au Document d'orientations et d'objectifs (DOO).



Une volonté renouvelée pour la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs

1. Des atouts à valoriser, des opportunités à saisir

Le constat sur le territoire est en « demi-teinte », et se fonde essentiellement sur les éléments suivants :

- Une démographie et une économie difficiles, phénomène de fond sur le territoire qui s'était installé depuis plusieurs années ;

Mais...

- Le territoire dispose d'un tissu économique diversifié, qui s'est maintenu structuré avec une présence de l'ensemble des filières ;
- Une progression démographique et économique interne importante sur certaines communes qui sont en dynamique positive, et qui peuvent jouer un rôle moteur pour le territoire.

Le projet du territoire s'appuie sur ses atouts propres et sur une ouverture nouvelle et renforcée pour améliorer son attractivité :

- Valoriser les opportunités nouvelles post-pandémie en termes de dynamisme démographique et de cadre de vie rural, proche d'une nature et de paysages préservés ;
- Valoriser les projets d'envergures régionaux (Cigéo) et la dynamique d'ensemble du Sillon Lorrain, grâce à ses proximités géographiques et ses infrastructures routières, économiques et commerciales.

2. Un territoire attractif pour 470 habitants supplémentaires d'ici 2043, soit une croissance annuelle de 0,08%

Le territoire souhaite ainsi valoriser ces opportunités pour accroître son attractivité auprès des ménages. Cette volonté se base sur plusieurs facteurs avec les constats suivants :

- Malgré la perte de démographie, certains **phénomènes conjoncturels** (départ du 8^{ème} Régiment d'Infanterie) **ne se reproduiront pas** ;
- **Des atouts identitaires très forts** : une culture et un patrimoine historique vivant et mis en valeur ; un patrimoine naturel, paysager et architectural préservé ;
- **L'avènement du développement du numérique** qui renforce des opportunités d'accueil de ménages sur le territoire, soucieux de renouer avec un cadre de vie rural et naturel ;
- **Un réseau de commerces et de services maintenus** à l'intérieur des bourgs qui offrent une qualité de vie quotidienne à leurs habitants, est une réelle plus-value en matière d'attractivité et de cadre de vie.

L'ensemble de ces composantes sont les **fondements d'une attractivité pour les ménages soucieux de vivre autrement**. Le projet de territoire entend ainsi inverser les dynamiques démographiques à l'œuvre :

- **Attirer davantage de jeunes ménages** :
 - L'attractivité rurale, culturelle et naturelle ;
 - Un développement plus important de l'emploi.
- **Porter la population à +470 habitants d'ici 2043. Pour rappel, la population est de 22 192 habitants en 2019. Cette croissance de 0,08% correspond à celle envisagée dans la prospective du SRADDET du Grand Est.**

Ambition 1 : Renforcer l'armature territoriale et les centralités des villes et des bourgs

Constat

- **Un maillage territorial de centres-villes et de centres-bourgs** encore structuré et fonctionnel, qui s'articule avec les bassins de vie voisins à proximité ;
- **La redynamisation récente *post-covid*** avec beaucoup de demandes d'installation de commerces dans les centres ;
- **Une différence importante toutefois de dynamique entre les divers bourgs et centres-villes** du territoire, en termes d'offres de commerces et de services, et de leur dynamique.
- Cette **différence** se fait également ressentir en termes de **dynamisme démographique** : les communes situées le long de la RN4 et proches de grandes centralités internes ou externes au territoire sont les plus dynamiques ; les communes de niveau plus importants perdent de la population.
- Des **démarches en cours** sur la notion de revitalisation des centres-villes, qui sont un enjeu pour les communes du maintien de leur centralité au sens large.

Il convient de penser l'ensemble de l'aménagement autour de ces questions de revitalisation et de dynamique des centralités, du maintien des commerces et des services dont chaque commune dispose à son niveau, car c'est la base de l'attractivité et du cadre de vie sur le territoire.

L'**armature** territoriale et la dynamique des **centres-villes** et **centres-bourgs** sont à **replacer au cœur du dispositif** d'accueil de population et des activités et services.

1.1 Structurer le territoire grâce au maintien d'une armature de commerces, de services, d'équipements, fonctionnelle et renforcée

L'objectif principal est de maintenir, conforter et développer un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie pour les habitants du territoire.

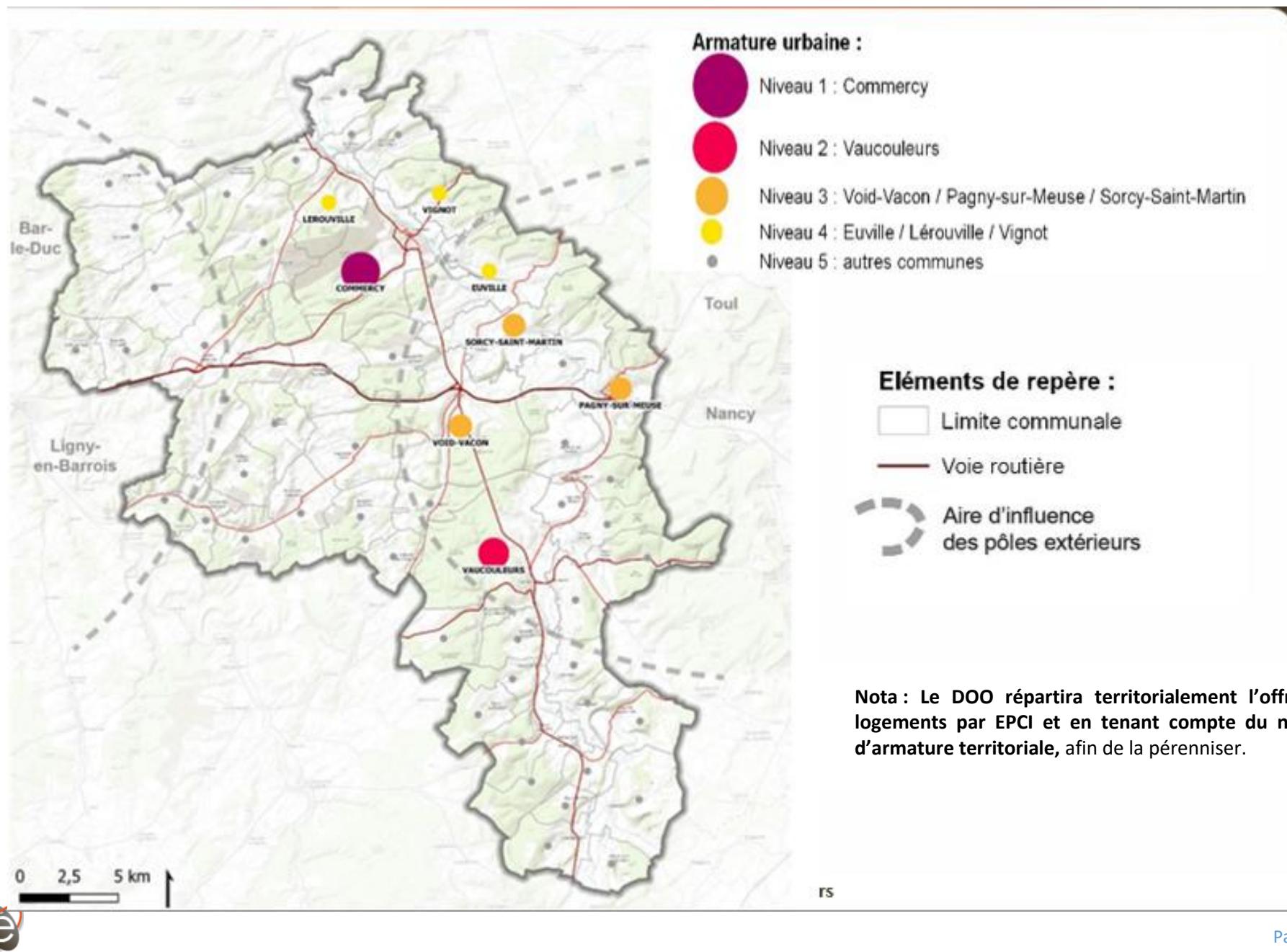
- **Conforter et développer les services et les équipements dans les centres-bourgs et les centres-villes** ;
- **Développer une offre de santé équilibrée et diversifiée sur le territoire.**

Tous les centres-villes et les centres-bourgs n'ont pas le même rôle dans le fonctionnement d'ensemble ; il convient de les renforcer en fonction de leurs vocations respectives

- **Maintenir une armature territoriale multipolaire équilibrée** pour garantir à tous un accès aux fondamentaux de la vie collective tout en limitant les besoins en déplacements ; un développement équilibré pour tous les niveaux de l'armature territoriale ;
- **Maintenir et renforcer l'armature grâce au déploiement du développement sur l'ensemble des 5 niveaux** : (« *un développement pour tous* »).

Les 5 niveaux de l'armature territoriale :





1.2 Produire 28 nouveaux logements par an d'ici 2043 pour répondre aux différents besoins des populations actuelles et futures

L'ambition démographique mesurée de +470 habitants, nécessite la **remobilisation ou la création d'environ 28 nouveaux logements par an à l'horizon 2043, soit environ 560 logements.**

- Prioriser la réhabilitation et la lutte contre la vacance dans la production de ces logements ;
- Diversifier les types de logements pour répondre aux différents besoins des populations : jeunes ménages et jeunes actifs, personnes âgées et handicapées ;
- **Renforcer la mixité sociale et générationnelle ;**
- **Améliorer la performance énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre des objectifs régionaux et nationaux en vigueur.**

1.3 Priorité au développement des villes et des bourgs

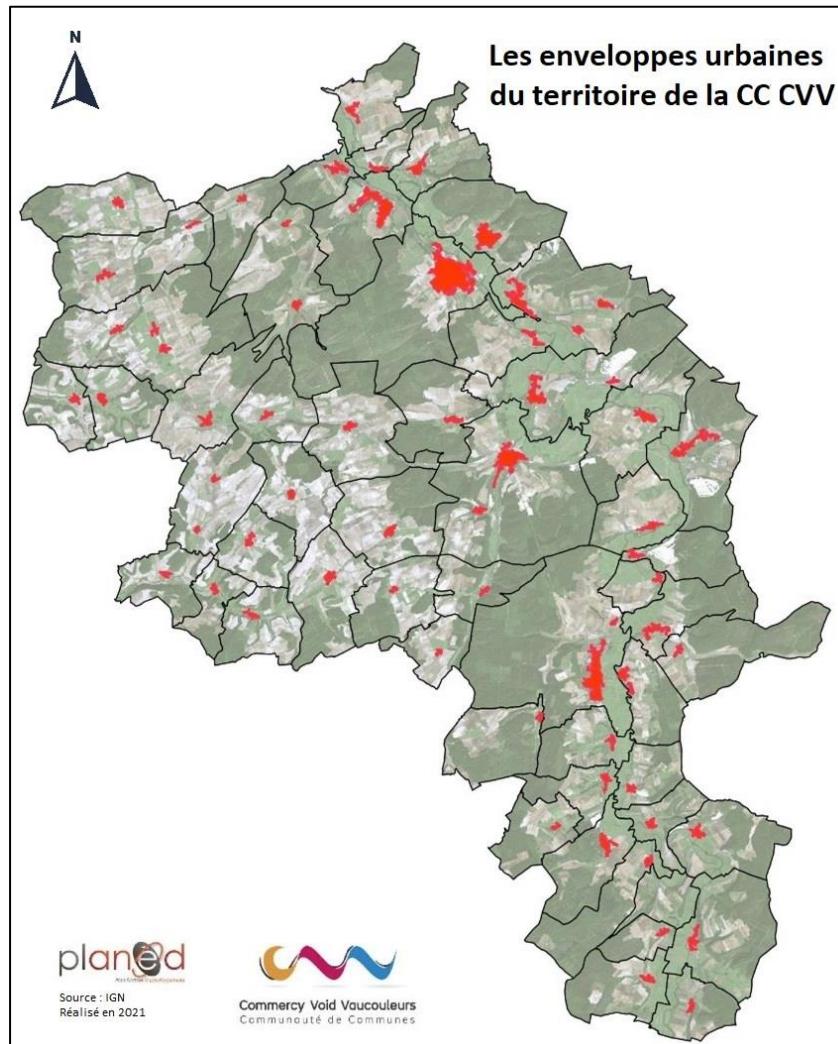
Les villes, les bourgs et certains espaces d'activités constituent la structure à partir de laquelle le territoire compte organiser son développement

- **Redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs** : en faire le lieu principal d'accueil de la population, de l'activité, des commerces, des services et de l'emploi ;
- **Les villes et les bourgs**, qui portent aujourd'hui l'essentiel des services, équipements et infrastructures exerçant une influence à l'échelle de leur bassin de vie ou d'une large partie du territoire.

⇒ *Maintien dynamique centres bourgs, villes et villages.*

Le développement de l'ensemble du territoire est structuré par les villes et les bourgs des communes, qui accueillent une partie significative de la population et des nouveaux logements.

L'habitat isolé traditionnel et ses dépendances (ferme et ancien corps de ferme) constituent également un ensemble d'opportunités pour accueillir, de manière proportionnée et dans des conditions que le DOO précise, des logements et/ou des activités économiques et touristiques.



1.4 Créer des centres actifs et animés

Développer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs exige un effort concomitant en matière de commerces, d'équipements et de services, ainsi que de qualité de l'aménagement.

Redynamiser le commerce des centres

- Implanter des **structures commerciales** de préférence à l'intérieur des centralités ;
- **Réguler la création** de petites surfaces commerciales en périphérie ;
- **Protéger la destination commerciale** des **cellules de centres** les mieux adaptées à l'accueil de ces activités.

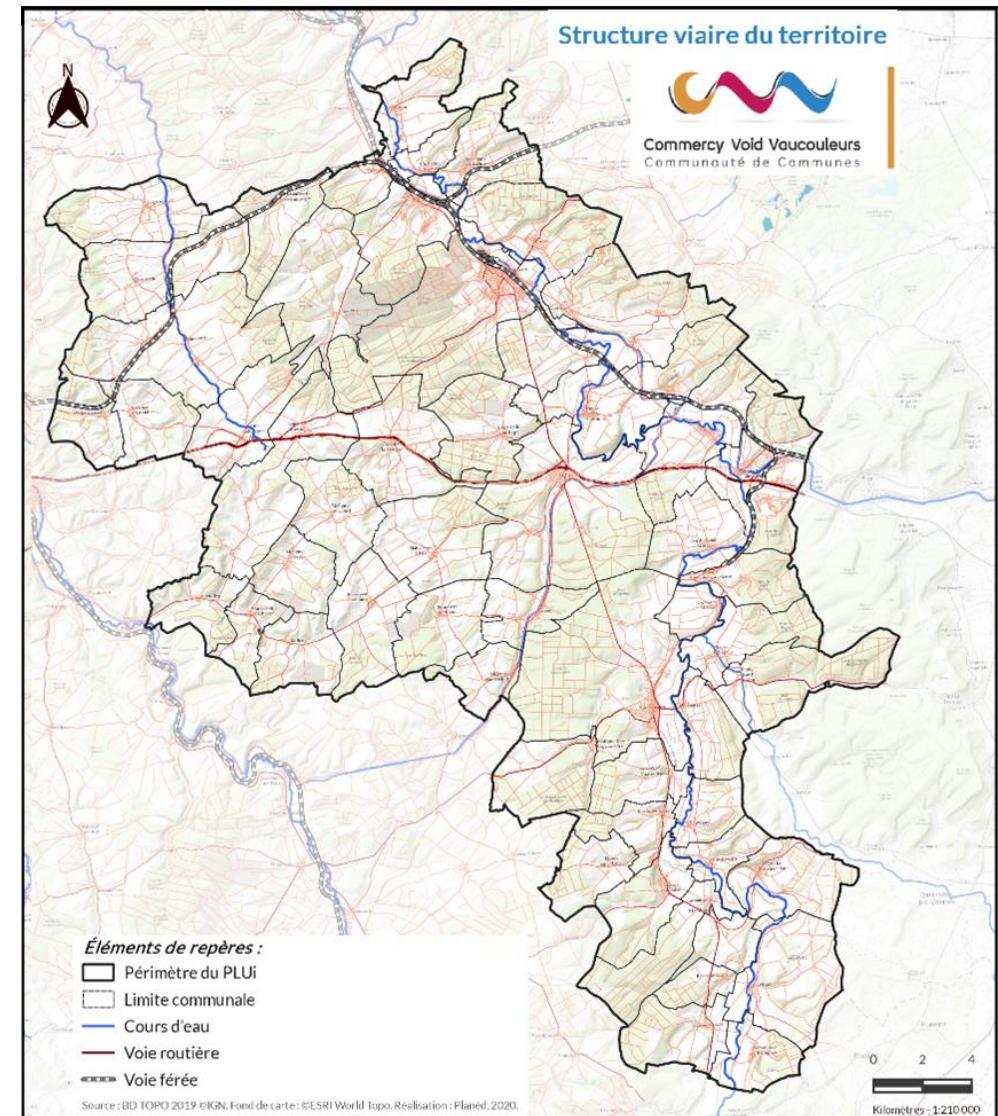
Renforcer l'attractivité des centres par l'implantation prioritaire des nouveaux équipements et par la qualité de l'espace public

- Implanter les équipements et les services dans les centralités, lorsque leur dimension le permet ;
- Développer le numérique à très haut débit ;
- Favoriser l'émergence de lieux et d'équipements de rencontres, de travail et de vie sociale de proximité (tiers lieux) ;
- Développer prioritairement les **équipements** dans les centres ;
- Organiser des espaces publics de qualité ;
- Promouvoir l'animation des centres bourgs par des activités culturelles et des projets artistiques fédérateurs, participatifs.

1.5 Renforcer l'offre en mobilités

Afin de maîtriser les impacts environnementaux liés aux déplacements et de contribuer aux objectifs de renforcement de l'armature territoriale et d'ouverture sur l'extérieur, le territoire souhaite se donner une stratégie de mobilités adaptée.

- **Transports en commun et ferroviaire** : conforter l'offre de services existante et la renforcer pour les pôles principaux de l'armature territoriale ;
- Développer les usages partagés de la voiture ;
- Développer l'offre de mobilité douce en s'appuyant particulièrement sur :
 - Les voies vertes, de randonnées, les chemins ruraux... existants et à développer ;
 - Les liaisons potentielles entre les zones commerciales et les bourgs par des voies sécurisées ;
 - Les cheminements piétons ou vélos dans les bourgs, voire dans les bassins de proximité immédiate.



Axe 2 : Assurer le développement économique du territoire pour maintenir son attractivité

Constat

Malgré des marqueurs de ralentissement économique, une reprise de l'économie s'opère sur le territoire, sur laquelle il est possible de capitaliser et de construire le projet de développement de la Communauté de Communes. En effet, il était possible d'observer dans les tendances passées, une certaine érosion économique et une augmentation du chômage caractérisées essentiellement par :

- Une diminution du nombre d'emplois sur le territoire ;
- Une diminution de la population des actifs qui augmentent d'autant plus le taux de chômage.

Mais des marqueurs d'attractivité et d'atouts économiques sur lesquels capitaliser sont bien présents sur le territoire :

- Une structure économique encore dynamique comparativement à l'échelle départementale et régionale (taux de présence des différentes filières et taux de dépendance à l'emploi) ;
- Une présence notamment de filières porteuses comme l'industrie et de l'économie résidentielle ;
- Une forte demande d'implantation d'activités commerciales et de services dans les centres principaux, ainsi que d'implantation d'entreprises dans les zones d'activité existantes ;
- Une reprise présente et récente de l'activité économique : 7% de chômage selon Pôle Emploi, c'est-à-dire environ le taux de chômage national, alors que le territoire était en net retrait par rapport aux statistiques Pôle Emploi nationales et régionales.

2.1 La perspective de développement d'emplois : viser la création de 800 emplois d'ici 2043

Le nombre d'emplois à créer, au vu des objectifs socio-économiques et tenant compte de la perspective des +470 habitants souhaités, est de 800 emplois environ d'ici 2043.

Pour assurer son développement démographique, mais aussi pour **limiter la part des actifs contraints de se déplacer à l'extérieur du territoire**, le territoire souhaite s'engager de manière volontariste dans le développement de l'emploi. Il s'agit :

- De ne pas transformer le territoire en zone résidentielle ;
- De diminuer les distances de déplacement en offrant la possibilité aux ménages nouveaux ou existants de trouver tout ou partie de leur emploi localement ;
- De diminuer la précarité énergétique ;
- De répondre aux besoins d'emploi local du territoire ;
- De **lutter contre le chômage** et de répondre au besoin des entreprises du territoire et de leur permettre de trouver les **actifs qualifiés** dont elles ont besoin pour assurer leur développement.

Les objectifs retenus dans la perspective économique sont alors les suivants :

- Maintenir à minima la part de population active au taux actuel ;
- Diminuer le chômage (-3%) en augmentant le taux d'emploi de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs ;
- Revenir à un taux d'indépendance à l'emploi de 85% minimum avec une visée de 90%.

2.2 Développer les filières historiques

Le maintien voire le renforcement de l'industrie et du grand artisanat par le confortement du dispositif d'accueil de ses entreprises

Pour organiser et structurer l'accueil des nouvelles populations induites par son ambition démographique, la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs doit préparer les conditions de création de **800 emplois minimum à l'horizon 2043** qui devront pour partie être accueillis en zones d'activités.

L'offre mise en perspective répond à plusieurs objectifs et/ou principes :

- **Principe 1 : Structurer l'offre en quatre niveaux :**
 - Les **centralités** : elles constituent les espaces d'accueil privilégiés des activités économiques dont la présence est compatible avec la proximité des logements. Elles peuvent accueillir à ce titre des commerces, dans les conditions précisées par le DAACL, mais également des activités de services, des bureaux, des administrations, des entreprises artisanales.
 - Les **Zones d'Activités Economiques (ZAE) de développement** : elles ont vocation à porter une grande partie des 800 créations d'emplois projetées par la Communauté de communes. Elles doivent pour cela pouvoir accueillir des entreprises importantes, notamment celles qui nécessitent des outils de travail de grande dimension et la présence sur site d'équipements spécifiques qu'il n'est pas envisageable de proposer partout. Ces espaces feront l'objet d'un aménagement de grande qualité.
 - Les **autres Zones d'Activités Économiques existantes** : elles doivent participer au service rendu aux habitants, en accueillant notamment des activités artisanales et d'appui à l'agriculture, et contribuer au maintien de la proximité emplois-

lieu de résidence. Ces espaces déjà existants, qui jouent pour certains un rôle important dans le fonctionnement du territoire, pour d'autres un rôle plus modeste, doivent faire l'objet d'un aménagement qui maintienne leur attractivité et accueillir de nouvelles entreprises par densification, sans être étendus.

- **Les sites isolés** : ils accueillent des entreprises en dehors de ZAE, parfois pour des raisons d'incompatibilité avec d'autres activités (flux routiers, nuisances sonores, etc.). Ces entreprises doivent pouvoir faire évoluer leur outil de travail sur site, en évitant une consommation d'espace supplémentaire.
- **Principe 2 : La volonté politique de valoriser les opportunités liées à l'accessibilité des zones** : c'est le facteur d'implantation premier des grandes entreprises. Seront ainsi privilégiés, sous réserve de ne pas induire de concurrence accrue avec les surfaces disponibles existantes :
 - Les axes structurants : RN4, en lien notamment avec les axes principaux de déploiement Nord-Sud du Sillon Lorrain (A31) ;
 - Les pôles d'emplois principaux (Niveau 1 à 4 de l'armature territoriale).

L'agriculture et l'agro-alimentaire, les filières historiques du territoire à valoriser

- Préserver les conditions d'exploiter : **limiter la pression et réduire autant que possible la consommation des terres agricoles** ;
- **Encourager la création et l'installation** de toutes formes d'exploitations ainsi que la diversité des productions ;
- **Pérenniser les exploitations agricoles** et permettre leur développement, en maîtrisant les conflits d'usage ;

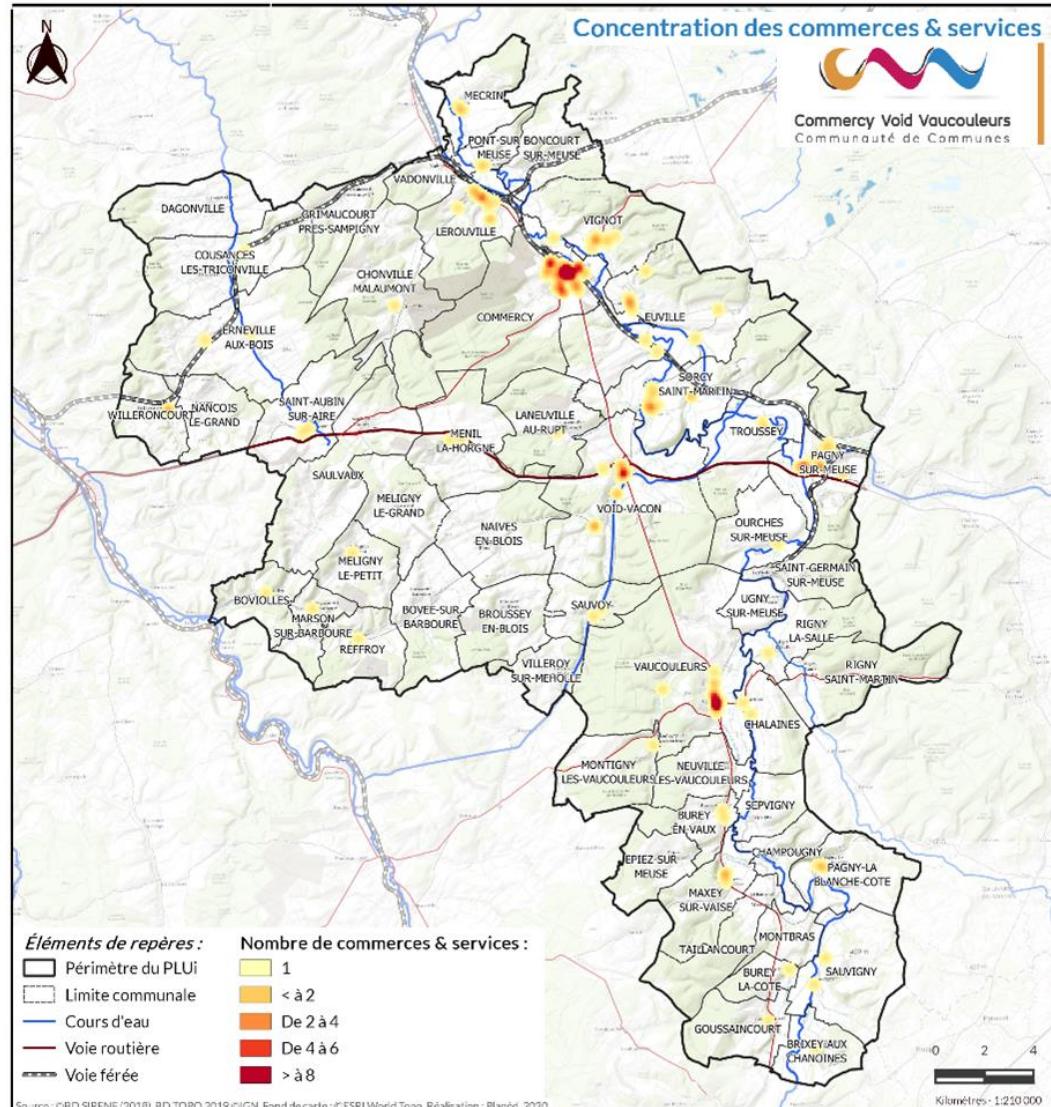
- **Faciliter la diversification de l'activité agricole** : agritourisme, vente directe, transformation... ;
- **Anticiper la restructuration des exploitations et la création d'emplois associés** à d'autres modes de productions, pour répondre aux besoins de consommation en circuit-court et circuit de proximité, ainsi que pour rémunérer et maintenir les outils de transformation agroalimentaire du territoire.

2.3 Valoriser les filières résidentielles et complémentaires au territoire

Le territoire souhaite, en plus de renforcer ses filières traditionnelles, développer des activités dont le potentiel apparaît comme important. Anciennes ou émergentes, elles constituent à la fois un gisement d'emplois et des moyens pour réaliser les autres objectifs du SCoT, en matière d'environnement notamment.

Développer l'activité résidentielle (services à la personne, artisanat...)

- **Conforter le tissu artisanal de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs**, notamment dans le domaine de la construction, du logement, de la performance énergétique et des énergies renouvelables ;
- **Développer les services à la personne** qui accompagnent le besoin de nouvelle démographie notamment les populations âgées et les jeunes actifs ;
- **Accompagner le développement** des métiers liés aux économies d'énergies – bâtiments, conseils au particulier, formations... ;
- Permettre le développement local des filières de formation pour accompagner ce développement ;
- Intégrer le développement de ces activités locales au sein des centralités, en prenant en compte la compatibilité de leurs nuisances potentielles avec leur environnement immédiat.



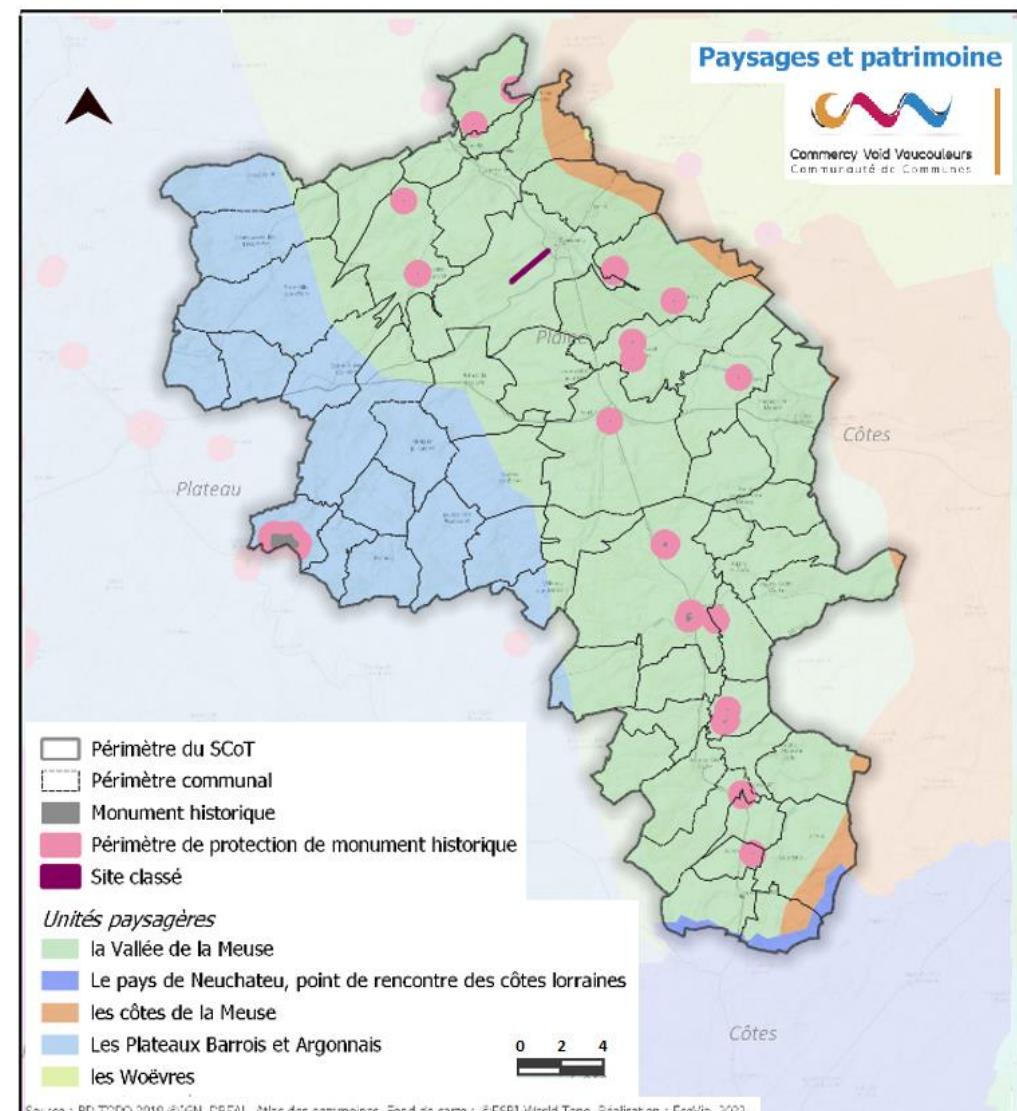
Promouvoir le développement culturel et touristique

- **Valoriser les centres-villes** et les centres-bourgs, supports d'attractivité touristique, par la mise en valeur des lieux et l'organisation d'événements emblématiques du territoire : améliorer l'accueil des visiteurs, leur accessibilité, améliorer les capacités et la diversité d'hébergements autour de ces points ;
- **Capitaliser** sur les incontournables de la destination et compléter l'offre touristique par une diversification du tourisme (culturel, patrimonial, historique, agritourisme...) afin que les séjours se prolongent ;
- **Maintenir, développer et diversifier** l'offre d'hébergements touristiques, notamment dans un objectif de valorisation et de préservation du patrimoine architectural et rural... ;
- **Développer et adapter des mobilités** touristiques alternatives à la voiture ;
- **Développer** le tourisme de nature et les grands Itinéraires des voies vertes et des randonnées ;
- **Valoriser et promouvoir l'offre culturelle** du territoire, pendant et hors période estivale.

Axe 3 : Placer le développement du territoire dans la trajectoire des objectifs de transition écologique et climatique

Double approche atténuation et adaptation :

- **Adaptation** : répondre aux enjeux de préservation des espaces agro-naturels, afin de garder intactes les capacités d'adaptation du territoire, de préservation et de valorisation des ressources naturelles raisonnées ;
- **Atténuation** : limiter l'impact sur le climat grâce à l'ensemble des actions et objectifs pris :
 - **Préserver les valeurs et les fonctions écologiques, paysagères et économiques portées par les espaces des trames d'espaces naturels et agricoles ;**
 - **Assurer la conservation des écosystèmes** par un réseau d'espaces naturels et agricoles favorables au maintien de leur biodiversité, mais aussi des activités dont ils sont pour certains issus ;
 - **Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels** en considérant mieux leur fonction productive (paysages, produits agricoles, services écosystémiques, paysages et patrimoine) ;
 - **Adapter le mode d'aménager du territoire aux changements climatiques et aux risques naturels notamment.**
 - **Préserver les ressources naturelles du territoire notamment la ressource eau, en anticipation des changements climatiques.**



3.1 Encadrer le développement grâce à une trame de réseaux naturels fonctionnels, préservant sur le long terme les écosystèmes et la biodiversité, dans le cadre du développement territorial

Constat

Cette armature naturelle très préservée du territoire :

- Un richesse naturelle reconnue avec de nombreux espaces remarquables référencés et protégés ;
- Une grande naturalité du territoire dont les espaces naturels ;
- Des milieux fonctionnels et bien préservés dans leur ensemble malgré des infrastructures de transport très fragmentant ;
- Des pressions et des dégradations locales mais qui ne remettent pas en cause la pérennité des écosystèmes, du fait de la faible pression urbaine notamment.

Objectifs stratégiques

La Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs souhaite préserver ce patrimoine, selon un objectif qualitatif d'ensemble de **préservation et de valorisation**.

- **Valoriser et préserver les milieux naturels supports des fonctionnalités écologiques et environnementales** du territoire ;
- Les milieux naturels structurants reconnus pour constituer la trame naturelle du territoire sont les suivants :
 - **Sous-trame forestière** et sous-trame **bocagère** ;
 - Sous-trame des **milieux ouverts**, dont milieux thermophiles et **semi-ouverts**, dont trame agricole ;
 - **Sous-trame humide et aquatique**, au sein desquelles on retrouve les cours d'eau et les milieux associés (ripiens, zones humides...).

Ces espaces seront préservés. Seules les d'activités compatibles avec leur pérennisation y seront accueillies, dans le cadre d'un projet de **trame verte et bleue** qui s'organisera autour de deux grands types d'espaces (*définis dans le DOO*) :

- **Des réservoirs de biodiversité**, grands ensembles naturels ou agro-naturels où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; dans lesquels les espèces vivent et à partir desquels elles peuvent se déplacer ;
- **Des corridors écologiques**, espaces qui garantissent la circulation des espèces sur le territoire et les connexions entre les réservoirs de biodiversité ;
- Assurer sur le long terme le développement autour de ses espaces :
 - Structurer le développement du territoire autour de ces espaces afin d'assurer le « bon équilibre » durable entre ces milieux ;
 - Maintenir durablement leurs fonctionnalités écologiques dans le cadre du développement des activités humaines.

3.2 Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines singuliers de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs

Constat

- Un paysage riche, diversifié et remarquable : un des atouts premiers du territoire qui séduit de plus en plus les nouvelles générations d'habitants ;
- Les paysages constituent ainsi l'une des grandes qualités reconnues au territoire, par leur diversité et leur niveau de préservation.

Orientations stratégiques

- **Préserver les grandes structures paysagères afin de garder l'identité attractive de la Communauté de communes**
 - Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel et rural de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs en considérant que sa qualité est un bien commun à la disposition de tous et est le support de l'attractivité territoriale ;
 - Établir le « bon équilibre » entre la trame des espaces naturels et agricoles, des paysages et les projets et programmes d'urbanisation ;
 - Limiter la consommation d'espace, le mitage de ces espaces et travailler l'intégration paysagère des espaces urbanisés ;
 - Continuer à veiller à l'intégration optimale des unités de production d'énergie renouvelable, afin de limiter l'impact sur le grand paysage de la nécessaire transition énergétique du territoire.
- **Limiter et qualifier les extensions urbaines**
 - Travailler les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agri-naturels ;
 - Créer des accroches valorisantes sur les villes et bourgs existants ;
 - Organiser lorsque c'est nécessaire, une limite naturelle franche et paysagée avec la zone agricole pour chaque ville, bourg et village du territoire ;
 - Faciliter les formes urbaines peu consommatrices d'espace et innovantes : favoriser la montée en densité des opérations d'ensemble ;
 - Éviter l'urbanisation linéaire et diffuse.

3.3. Limiter l'impact du développement sur le cycle de l'eau

Constat

- Les masses d'eaux superficielles sont majoritairement en bon état écologique ou chimique, mais une part importante est en état médiocre à mauvais : ceci est essentiellement dû à la présence d'HAP, de mercure ou de pesticides ;
- Les masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif, bien que deux soient en mauvais état chimique du fait de la présence de pesticides ;
- La Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs est un territoire en partie sensible à l'eutrophisation et est vulnérable aux nitrates ;
- Les ressources apparaissent globalement bien protégées : 84% sont protégées par une DUP desservant plus des 3 quarts de la population ;
- Une grande variabilité de consommation d'eau et de performance des réseaux, dont certains sont en deçà du rendement cible, est observée ;
- Le réseau, composé des 12 stations d'épuration, apparaît actuellement en capacité suffisante, et est conforme à l'exception de deux stations non conformes en performance.

L'eau constitue ainsi une ressource fondamentale, dès aujourd'hui mais plus encore dans l'avenir. Le changement climatique à l'œuvre va modifier sa disponibilité. Il convient donc de préserver sa qualité et de ménager sa consommation, dans une perspective changement climatique, qui rend incertaine la durabilité de cette ressource.

Orientations stratégiques

L'objectif général recherché est de **limiter l'impact du développement sur le cycle de l'eau, selon une double approche** :

- **D'un point de vue quantitatif :**
 - Développer le territoire (accueil de population, d'activités économiques) en cohérence avec les capacités de ressource en eau et la qualité des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable. Gérer localement et durablement la ressource en eau, vecteur de développement et d'identité ;
 - Sécuriser et préserver la qualité et l'abondance de la ressource en eau.
- **D'un point de vue fonctionnel :**
 - Préserver les systèmes aquatiques et humides particulièrement riches et denses, ainsi que leurs milieux associés, dans son projet de développement ;
 - Limiter le ruissellement en intégrant les aménagements dans une logique d'ensemble amont/aval ;
 - Ne pas aggraver les aléas inondations et ne pas augmenter les risques d'atteintes aux biens et aux personnes, dans une logique d'adaptation et d'anticipation climatique.

3.4 Continuer le développement des énergies renouvelables sur le territoire grâce notamment à la diversification du mix énergétique

Constat

- Des émissions de GES importantes sur le secteur des transports et de l'agriculture, conformes au caractère rural et agraire du territoire ;
- Une part importante des énergies et d'émissions de GES industrielle, mais en diminution dans le temps ;

- La totalité de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable. Une part importante de recouvrement de la consommation énergétique du territoire est faite par la production d'énergie renouvelable ;
- La majorité de l'énergie renouvelable produite provient du bois énergie (53%), suivi de l'éolien (42%).

Orientations stratégiques

- **Poursuivre la production d'énergies renouvelables de façon décentralisée** : filière bois, photovoltaïque, micro-hydraulique, éolien, valorisation organique comme la méthanisation issue notamment des sous-produits de l'agriculture ou des activités agroalimentaires... ;
- Développement de la filière biomasse telle que la méthanisation ainsi que le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois (en lien avec les communes) ;
- **Prioriser les espaces déjà artificialisés et les délaissés ou friches pour leur implantation** ;
- Favoriser une intégration harmonieuse des unités de production d'énergies renouvelables dans les sites, les milieux naturels et les paysages ;
- **Explorer l'ensemble des potentialités du territoire de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs en matière énergétique** :

- Qualifier le potentiel énergétique des nappes phréatiques (géothermie) ;
- Vérifier avec les acteurs du territoire le potentiel de développement de solutions innovantes : hydrogène, récupération de chaleur fatale (eaux usées) ... ;



- Inciter et accompagner les porteurs de projets à l'installation d'énergies solaires, notamment sur les bâtiments tertiaires : définir des zones et des cibles prioritaires, promouvoir le financement participatif.
- **Encourager l'économie des filières locales nécessaires à la transition énergétique :**
 - Développer une agriculture de proximité :
 - Faciliter les circuits courts agricoles, les transformations locales, et le développement des productions issues de l'agriculture bio ou raisonnée ;
 - Identifier et protéger des espaces dédiés à proximité des centralités, pour assurer cette production, les besoins de sa transformation et de sa commercialisation locale.
 - **Gérer durablement la ressource minérale :**
 - Pérenniser l'accès aux gisements locaux des ressources minérales, afin d'assurer l'approvisionnement des constructions et des besoins des locaux mais aussi l'accessibilité aux gisements d'intérêt régional et national identifiés au sein du SRC Grand Est ;
 - Permettre le développement des installations de recyclage des matériaux issus de la construction et de l'industrie, pour limiter le recours aux ressources primaires.
- **Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire :**
 - Poursuivre les initiatives en faveur de la réduction, du tri et de la collecte amont des déchets ;
 - Poursuivre la structuration des filières de recyclage et de valorisation ;
 - Favoriser l'installation des activités et des industries de recyclage (recycleries, ressourceries, centres de collecte...) et des besoins en logistique associés.

3.5 Réduire drastiquement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et positionner le territoire dans la trajectoire du « zéro artificialisation nette »

Constat

- Une consommation d'espace limitée du fait d'une déprise économique et démographique ;
- Des potentiels de valorisation et de mutation d'espaces économiques présents mais insuffisants pour faire face aux objectifs de développement ;
- Des capacités limitées de remobilisation de certains espaces de centres-villes et de centres-bourgs.

Objectifs stratégiques

L'application du principe d'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages se retrouve dans le fait de tendre vers une réduction d'au moins **50% du rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels constaté par rapport à la période de référence 2011-2021 en compatibilité avec le SRADDET Grand Est qui vise à mettre un terme à l'artificialisation des sols d'ici 2050.**

Cet objectif, fixé par tranches de dix années, encadrera la réduction du rythme de l'artificialisation de la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs.

Cet objectif permet à la fois de protéger durablement les espaces agricoles et naturels et d'envisager de rééquilibrer le niveau de développement du territoire, en comparaison de celui atteint par les autres territoires du Grand Est.

NB : La Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs est en cours de réflexion sur les compléments à apporter au PAS notamment au regard de la Loi Climat et Résilience, en l'absence d'analyse sur le rythme d'artificialisation.

L. 141-3 LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 194 (V)

« Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

NOTA : les travaux en cours actuellement sur la finalisation des objectifs et orientations du DOO, permettront de fixer ultérieurement les objectifs de réduction de la consommation dans le PAS tel que le prévoit la Loi.